



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2020-172

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **73\_DDT\_Direction départementale des territoires de Savoie**

73-2020-09-10-007 - Arrêté préfectoral n° 2020-1005 portant délégation de signature de M. Thierry DELORME, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires adjoint de la Savoie, charge de l'intérim du directeur départemental des territoires en matière de DEFENSE (2 pages)

Page 3

73-2020-09-10-006 - Arrêté préfectoral n° 2020-1006 portant délégation de signature de M. Thierry DELORME, ingénieur en chefs des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires adjoint de la Savoie, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires (6 pages)

Page 6

73\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Savoie

73-2020-09-10-007

Arrêté préfectoral n° 2020-1005 portant délégation de signature de M. Thierry DELORME, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires adjoint de la Savoie, charge de l'intérim du directeur départemental des territoires en matière de  
**DEFENSE**



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires (DDT)

Bureau : SG/AJ

**ARRETE PREFECTORAL n°2020-1005  
portant subdélégation de signature de M. Thierry DELORME,  
ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts,  
directeur départemental des territoires adjoint de la Savoie,  
chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires  
en matière de DEFENSE**

Le Préfet de la Savoie,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

**VU** l'ordonnance n° 2004-1374 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du code de la défense, pour ce qui concerne l'organisation générale de la défense et ses textes d'application,

**VU** la circulaire ministérielle du 3 février 2012 relative aux procédures de recensement et de sécurité des entreprises de travaux publics et de bâtiment, des entreprises de location de matériel de génie civil, des entreprises de transport routier et de leurs moyens,

**VU** l'arrêté préfectoral en date 9 du septembre 2020, portant délégation de signature en matière de Défense à M. Thierry Delorme, directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires,

## ARRETE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Delorme, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Savoie, la délégation, qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral 9 du septembre 2020, susvisé, sera exercée en ce qui concerne les références A1 et A2 par :

- Mme Annick Desbonnets, chef du service sécurité, risques, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,

**Article 2** : L'arrêté n°2020-0949 portant subdélégation de signature en matière de Défense, du 25 août 2020, est abrogé.

**Article 3** : L'ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le 10 septembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint des territoires  
de la Savoie, en charge de l'intérim du directeur  
départemental des territoires de la Savoie,

Signé

Thierry DELORME

73\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Savoie

73-2020-09-10-006

Arrêté préfectoral n° 2020-1006 portant délégation de signature de M. Thierry DELORME, ingénieur en chefs des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires adjoint de la Savoie, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires (DDT)

Bureau : SG/AJ

**ARRETE PREFECTORAL n°2020-1006  
portant subdélégation de signature de M. Thierry DELORME,  
ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts,  
directeur départemental des territoires adjoint de la Savoie,  
chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires**

Le Préfet de la Savoie,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

**VU** le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

**VU** l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Savoie,

**Vu** l'arrêté ministériel du 28 mai 2018, portant nomination de M. Thierry Delorme, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, à compter du 30 mai 2018 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 août 2020, portant nomination de M. Thierry Delorme en tant que directeur départemental des territoires par intérim de la DDT de la Savoie à compter du 10 septembre 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral 9 du septembre 2020, portant délégation de signature à M. Thierry Delorme, directeur départemental des territoires de la Savoie,

**ARRETE**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée au cadre chargé d'assurer la permanence de la DDT lors des soirées et des week-ends ou bien en l'absence du directeur départemental des territoires par intérim, pour signer les documents énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté 9 du septembre 2020 susvisé.

Le cadre de permanence est désigné parmi les cadres supérieurs ou dirigeants au travers d'une programmation établie par le responsable sécurité défense de la direction départementale des territoires.

**Article 3** : La délégation de signature est donnée à chaque chef de service et à leurs adjoints, à la secrétaire générale, à la chargée de mission aménagement et à la chef de projet Lyon-Turin placées auprès du directeur, au chef de l'unité territoriale pour signer les documents relevant de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté 9 du septembre 2020 susvisé portant délégation de signature à M. Thierry Delorme, dans les conditions suivantes et dans la limite des références mentionnées pour chacun :

\* Secrétariat général

- **Mme Marie-Pierre GARCIA-WALECHA**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Secrétaire Générale, pour les documents relevant des références **I-A1, I-A2, I-A3 (sauf pour les agents de catégorie A), I-A5 à I-A10, I-A13, I-A15-1, I-A15-2, I-A16, I-A18, I-B1 à I-B3, I-B5 à I-B8 (à l'exception des primes et bonifications d'ancienneté), I-C1, I-C2, XVII-A à XVII-A3, XVII-A6.**

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions et pour les agents de leur unité :

- Mme Aurélie Huet, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de l'unité Moyens généraux-patrimoine-finances, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT).**

\* Mission Aménagement :

- **Mme Claire MIEGE**, architecte et urbaniste de l'Etat, chargée de mission Aménagement, pour les documents relevant des références **I-A18.**

\* Projet Lyon-Turin

- **Mme Maryline CAILLEUX**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêt, chef de projet Lyon-Turin auprès de la direction, pour les documents relevant des références **IV-A1, IV-A4, IV-A9 et V-A1 à V-A3**, uniquement pour les dossiers concernant le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin.

\* SPAT :

- **M. Luc FOURNIER**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service planification et aménagement des territoires, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, V-A3, X-A8, XI-B2, XIII-A1, XIII-A2, XIII-B1 à XIII-B4, XIII-C1, XIII-C2 (si l'arrêté de délégation est modifié en conséquence) XIII-D1 à XIII-D5, XIII-E1 à XIII-E5, XIII-F1 et XIII-F2, XIII-G1, XIII-H1, XIII-H2, XIII-I1 à XIII-I3, XIII-J1 à XIII-J4, XIII-K1, XVII-A3 à XVII-A6.**

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :



- Mme Simone Bogey, attaché de l'administration de l'Etat, chef de l'unité Application du Droit des Sols, pour les documents relevant des références **V-A3, XIII-A1 et XIII-A2, XIII-B1 à XIII-B4, XIII-C1, XIII-D1 à XIII-D5, XIII-E1 à XIII-E4, XIII-F1 et XIII-F2, XIII-G1, XVII-A3 à XVII-A6.**

-Mme Valérie Degroisse, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de l'unité association procédures d'urbanisme, pour les documents relevant des références **X-A8, XIII-H1, XIII-J1.**

- M. Alain Gidel, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargé du contentieux pénal de l'urbanisme, pour les documents relevant des références **XVIIA-4 et XVII-A5.**

\* SEEF :

- **Mme Laurence THIVEL**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service eau environnement et forêts, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), I-A2, III-A1 à III-A5, III-B1, IV-A1 à IV-A9, V-A1 à V-A6, VI-A1 à VI-A8, VII-A1 à VII-A7, VIII-A1 à VIII-A12, IX-A1 à IX-A4, IX-B1, IX-C1, IX-C2, X-A2, XI-B1 à XI-B3, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A7.**

- **Mme Virginie COLLOT** ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service, chargée de mission politique de l'eau, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), I-A2, III-A1 à III-A5, III-B1, IV-A1 à IV-A9, V-A1 à V-A6, VI-A1 à VI-A8, VII-A1 à VII-A7, VIII-A1 à VIII-A12, IX-A1 à IX-A4, IX-B1, IX-C1, IX-C2, X-A2, XI-B1 à XI-B3, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A7.**

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- M. Frédéric Lanfrey, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité environnement et cadre de vie, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), III-A1, III-A2, III-A3, III-A5, III-B1, V-A1 (Art. L171-6 CE), V-A6, IX-B1, IX-C1, XVII-A3, XVII-A4.**

- M. Emeric Bussy, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité Eau Quantité Qualité, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), IV-A4 (procédures déclaratives), IV-A5 (uniquement manuels d'auto-surveillance), VI-A1, VI-A3, XVII-A3, XVII-A4.**

- Mme Alice Siliadin, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Chef de l'unité Forêts, chasse et milieux naturels, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), VIII-A1, VIII-A4, VIII-A5, VIII-A7, VIII-A8, VIII-A10, VIII-A11, XI-B1 à XI-B3, XVII-A3, XVII-A4.**

- M. Olivier Bardou, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité aménagement des milieux aquatiques, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), IV-A4 (procédures déclaratives), XVII-A3, XVII-A4.**

- M. François Toubin, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **XVII-A3, XVII-A4**, dans le cadre de la décision d'intérim du 9 avril 2018.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, cette délégation s'exercera uniquement en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bardou.

\* SHC :

- **Mme Lisiane FERMOND**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service habitat et construction, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, XII-A1 à XII-A8, XII-B1 à XII-B2, XII-C1 à XII-C8, XIII-E5, XIV-A1, XIV-B1, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A6**.

- **Mme Magali DUPONT**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant qu'adjoint au chef du service habitat et construction, **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, XII-A1 à XII-A8, XII-B1 à XII-B2, XII-C1 à XII-C8, XIII-E5, XIV-A1, XIV-B1, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A6**.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lisiane FERMOND et/ou de Mme Magali DUPONT,

- Mme Séverine Mercier, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité financement construction neuve, réhabilitation parc public et privé au service habitat et construction, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), XII-A1 à XII-A6**.

- M. Jean-Christophe Henrotte, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité bâtiment durable et pôle immobilier de l'État pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), XII-A7, XII-C3 et XII-C4**.

\* SPADR :

- **Mme Aurélie MONNEZ**, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politique agricole et développement rural, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, X-A1 à X-A8, XI-A1 à XI-A3, XI-B1 à XI-B3, XI-C1 à XI-C15, XI-D1 à XI-D5, XI-E1, XI-E2, XVII-A3, XVII-A4**.

- **Mme Anne LENFANT**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, X-A1 à X-A8, XI-A1 à XI-A3, XI-B1 à XI-B3, XI-C1 à XI-C15, XI-D1 à XI-D5, XI-E1, XI-E2, XVII-A3, XVII-A4**.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Monnez et/ou Mme Anne Lenfant, Mme Magali Durand, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité projets exploitations pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, X-A1 à X-A8, XI-A1 à XI-A3, XI-B1 à XI-B3, XI-C1 à XI-C15, XI-D1 à XI-D5, XI-E1, XI-E2, XVII-A3, XVII-A4**.

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- Mme Magali Durand, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité projets exploitations pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT)**,

- Mme Cendrine Laplanche, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité espace agricole-pastoralisme, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT)**.

-Mme Nathalie Deldevez ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité Aides directes, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT)**,

\* SSR :

- **Mme Annick DESBONNETS**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service sécurité risques, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT)**, **I-A2**, **II-A1 à II-A2**, **III-A1 à III-A4**, **XII-A9**, **XV-B1**, **XV-B2**, **XV-C1**, **XV-D1**, **XV-E1**, **XVI-A1**, **XVII-A1**, **XVII-A3**, **XVII-A4**, **XVIII-A1 à XVIII-A4**.

- **M. Christian TRACOL**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef du service sécurité risques, pour les documents relevant des références **I-A1**, **I-A2 III-A1 à III-A4**, **XII-A9**.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick DESBONNETS et/ou M. Christian TRACOL,

- M. David Labbé, délégué permis de conduire et sécurité routière, chef du bureau de l'éducation routière, pour tous les actes des rubriques **II-A1 et II-A2**.

- M. Paul Allègre, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité Risques et urbanisme, pour les documents relevant des références **I-A1**, **I-A2** pour les agents de son unité.

\* SEPT

- **M. Eric VALLA**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service prospective territoriale pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT)** et **II-A2**.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Valla,

- Mme Patricia Maffre-Deprost, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du service prospective territoriale, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT)**, **I-A2**.

- M. Gilles Leconte, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État de l'Institut national de l'information géographique et forestière, chef de l'unité observatoire des territoires-SIG, pour les documents relevant des références **I-A1 (congs annuels et journées RTT)**.

\* Référent juridique :

- **Mme Catherine CHEVALLIER**, secrétaire administratif classe exceptionnelle, référent juridique, pour ce qui relève, dans le cadre de ses attributions, des références **XVII-A2 à XVII-A4**.

\* Unité territoriale :

- **M. Jean-Philippe PELLICIER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité territoriale de Saint-Jean-de-Maurienne, en ce qui concerne les affaires de son unité, pour les documents relevant des références **I-A1 (congs annuels et journées RTT), I-A2, XIII-A1, XIII-A2, XIII-B1 à XIII-B4, XIII-D1 à XIII-D5**.

**Article 4** : Le présent arrêté abroge l'arrêté de subdélégation n°2020-0948 du 25 août 2020.

**Article 5** : L'ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le 10 septembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint des territoires  
de la Savoie, en charge de l'intérim du directeur  
départemental des territoires de la Savoie,

Signé

Thierry DELORME